



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37747

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur son projet de réforme du lycée d'enseignement général et technologique. L'ensemble des syndicats d'enseignants et proviseurs déplore une nouvelle fois le manque de concertation lors de l'élaboration de ce projet. Cette réforme qui a vocation à être en application à la rentrée 2009 pose de graves difficultés pour les élèves, les principaux intéressés, qui ne bénéficieront pas d'un temps nécessaire d'assimilation et d'adaptation à ces nouvelles dispositions. La modulation des matières enseignées suscite également de nombreuses difficultés. Elle fait peser de lourdes menaces sur l'enseignement de matières pourtant nécessaires. Les professeurs de sciences économiques, de sciences naturelles et de sciences physiques dénoncent avec force la diminution de leurs horaires d'enseignement. Il est à noter également que, dans ce projet, la technologie est noyée, voire quasiment supprimée en classe de seconde, alors qu'un enseignement de type ISI (initiation aux sciences de l'ingénieur) devrait se situer dans le tronc commun et qu'un enseignement de type ISP (informatique et systèmes de production) pourrait être proposé en enseignement complémentaire. En effet, ces enseignements paraissent indispensables dans le cadre d'une formation scientifique et pour permettre également à plus ou moins long terme une bonne insertion professionnelle. Ces matières menacées permettent pourtant des apprentissages nécessaires à la compréhension du monde qui nous entoure et à la constitution d'un savoir indispensable aux citoyens d'aujourd'hui et de demain. D'autres inquiétudes portent sur le devenir du lycée en général. En effet, le plus grand flou règne sur ses intentions relatives aux classes de première, de terminale. La réussite de cette réforme ne saurait être isolée d'une réflexion globale, collective et partagée sur l'avenir du lycée. Il souhaiterait donc connaître sa réelle volonté de travailler avec le monde enseignant, de le valoriser et de lui donner les moyens nécessaires à la réalisation de sa fonction éducative alors même que le Gouvernement met en place une politique comptable de réduction des coûts et de suppression de postes. Il lui demande comment le Gouvernement entend répondre à l'ensemble de ces enjeux relatifs à la réforme de la seconde et du lycée.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie

générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport à M. le ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37747

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10831

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4623